

## Mettre à disposition les pré-inscriptions aux examens





La consultation et mise à disposition des pré-inscriptions aux examens des élèves, des apprentis et des adultes sont accessibles depuis le menu **Échanges, Mise à disposition des pré-inscriptions aux examens**.

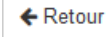
### Pré-requis

- ⇒ Se connecter sur une UAI élémentaire et une année scolaire non clôturée avec les rôles :
  - **Gestion Inscriptions** pour publier les pré-inscriptions aux examens,
  - **Direction Établissement** ou **Consultation Inscriptions Établissement** pour consulter les pré-inscriptions sans les publier,
- ⇒ L'inscription des apprenants doit être à l'état validée,
  - ❗ Si l'inscription est clôturée (date de fin de formation renseignée) alors le bouton "Pré-inscrire" ou "Ne pas pré-inscrire" n'est pas affiché.
- ⇒ La publication des pré-inscriptions est possible uniquement pendant la période prévue par la Note de Service.
  - ❗ Depuis la liste des pré-inscriptions, le bouton "Pré-inscrire" ou "Ne pas pré-inscrire" est visible tant que la date de fin de mise à disposition des pré-inscriptions n'est pas dépassée.

### Préparer les pré-inscriptions

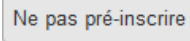
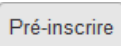
Depuis la liste des pré-inscriptions aux examens, vous pouvez contrôler les pré-inscriptions des apprenants :

- ⇒ **Consulter le détail** de la pré-inscription d'un apprenant en cliquant  pour en déplier le volet,
- ⇒ **Modifier** la fiche détaillée d'un apprenant en cliquant sur son nom **R. Guerrick** ou sur l'icône de modification .

Depuis le formulaire apprenant, revenez aux pré-inscriptions par le bouton ,

- ⇒ **Éditer** la liste des pré-inscriptions publiées.

Vérifiez la liste des apprenants à pré-inscrire :

- ⇒ Pour **retirer** un apprenant de la liste des pré-inscriptions à publier, cliquez sur  face à son nom,
  - ❗ Il est également possible depuis le formulaire apprenant, à l'onglet "Examens", de retirer un apprenant des pré-inscriptions en cochant **Ne pas pré-inscrire** ,
- ⇒ Pour **ajouter** un apprenant à la liste des pré-inscriptions à publier en cliquant sur  face à son nom,
  - ❗ Il est également possible depuis le formulaire apprenant, à l'onglet "Examens", d'ajouter l'apprenant à la liste des pré-inscriptions en décochant **Ne pas pré-inscrire** .

Une fois vos contrôles effectués, vous pouvez **lancer** l'assistant de publication des pré-inscriptions en cliquant sur

[Publication des pré-inscriptions](#)

**!** Seuls les apprenants au statut "À pré-inscrire" égale à "Oui" sont pris en compte pour la pré-inscription aux examens.

↕ À pré-inscrire ◀▶	↕ Date dernière publication ◀▶	
Oui	04/12/2017 15:00	<a href="#">Ne pas pré-inscrire</a> ? ✎
Non		<a href="#">Pré-inscrire</a> ? ✎

## Publier les pré-inscriptions

Fregata ouvre un assistant à la publication des pré-inscriptions en trois étapes.

Publication des pré-inscriptions aux examens (du 25/09/2017 au 07/10/2017)



### Étape 1 : Préparation :

Fregata vérifie que l'ensemble des données nécessaires aux pré-inscriptions soient saisies. S'il y a lieu, il affiche par apprenant, la liste des avertissements non bloquants et la liste des erreurs bloquantes. Vous devez corriger les erreurs pour passer à l'étape suivante.

**i** À cette étape, Fregata recalcule les examens en fonction de l'inscription des apprenants, et si besoin, corrige l'onglet Examen de la fiche apprenant.

À cette étape, vous pouvez :

⇒ **Abandonner** [Annuler](#) la mise à disposition des pré-inscriptions,

⇒ **Éditer** la liste des anomalies [Imprimer les anomalies](#) si Fregata en détecte,

⇒ **Modifier** l'inscription d'un apprenant en cliquant sur son nom [R. Guerrick](#) ou sur [✎](#) si un avertissement ou une erreur est détectée,

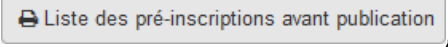
⇒ **Supprimer** une pré-inscription de la liste en cliquant sur [Annuler](#) puis [Ne pas pré-inscrire](#) et en relançant la publication [Publication des pré-inscriptions](#),

⇒ Passer à l'**étape suivante** [Étape suivante](#) si aucune erreur bloquante n'est détectée,

### Étape 2 : Vérification :

Fregata affiche la liste des pré-inscriptions à publier en précisant les langues vivantes et les éventuelles dispenses d'EPS.

À cette étape, vous pouvez :

⇒ **Éditer** la liste des pré-inscriptions avant publication 

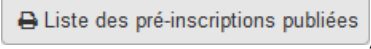
⇒ **Abandonner**  l'assistant des pré-inscriptions aux examens,

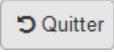
⇒ Passer à l'**étape suivante** .

### Étape 3 : Publication :

La publication est possible si la date de fin des pré-inscription aux examens n'est pas dépassée. Fregata affiche une synthèse de la publication des données qui vient d'être réalisée.

À cette étape, vous pouvez :

⇒ **Éditer** la liste des pré-inscriptions publiées 

⇒ **Retourner**  à la liste des pré-inscriptions aux examens.